

PLAN LOCAL d'URBANISME de MACORNAY

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables PADD

- Révision prescrite le 20/06/2014 et le 7/11/2014
- Dossier arrêté le 18/11/2016
- Mis à l'enquête publique du 23.03.2017 au 25.04.2017
- PLU approuvé le 21.07.2017
- Vu pour rester annexé à la DCM du



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr site internet : www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseil, services

AGENCE DE BESANCON - Siège social - 6B, boulevard Diderot - 25000
BESANCON

☎ : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

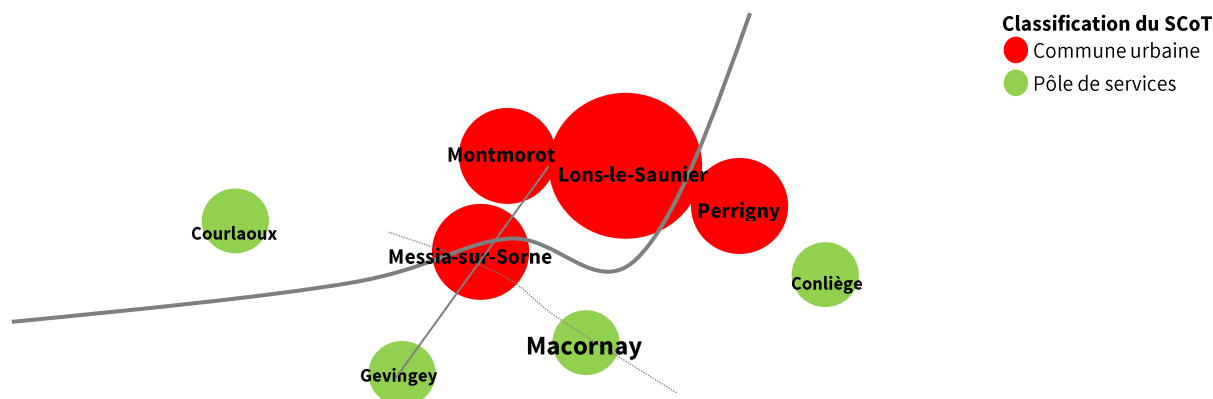
SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Objectif 1/ Consolider le statut de pôle de services au sud de l'agglomération lédonienne.....	5
Action n°1: Conforter le poids démographique du pôle pour assurer le devenir des commerces et équipements de la commune et favoriser son attractivité	5
Niveau de population en 2030.....	5
Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place	6
Développer l'offre locative afin d'élargir les possibilités d'installation sur la commune.....	6
Répondre aux besoins des populations spécifiques : vieillissement de la population.....	7
Action n°2 : Conforter l'offre en équipements, commerces et services.....	9
Préserver le groupe scolaire	9
Conserver l'offre de soin sur la commune.....	9
Développer/pérenniser l'offre culturelle et de loisirs.....	9
Soutenir l'offre commerciale attractive	9
Offrir le haut-débit à tous les habitants	9
Action n°3 : Maintenir les emplois présents sur la commune.....	11
Consolider un potentiel de développement économique	11
Favoriser la mixité fonctionnelle dans les zones habitées.....	11
Faciliter le covoiturage sur le territoire.....	11
Objectif 2/ Objectifs de modération de la consommation d'espace	13
Action n°1 : Assurer un développement économe en foncier	13
Prioriser la construction dans les dents creuses	13
Respecter les objectifs définis par le SCoT du Pays Lédonien	13
Objectif 3/ Organiser les mobilités internes et accompagner les mobilités externes.....	15
Action n°1 : Sécuriser les déplacements sur les principaux axes de desserte	16
Requalification de la RD 117	16
Action n°2 : Développer les capacités en stationnement.....	16
Répondre au besoin en stationnement résidentiel à Vaux-sous-Bornay	16
Augmenter la capacité en stationnement dans le cœur du village.....	16
Action n°3 : Renforcer le réseau de liaisons douces	16
Conforter le réseau de venelles	16
Intégrer les itinéraires définis par le Schéma des déplacements doux du Pays Lédonien.....	17
Objectif 4/ Protéger le patrimoine et conforter le cadre de vie.....	19
Action n°1 : Affirmer et valoriser l'identité vigneronne.....	19
Préserver le cadre bâti traditionnel.....	19
Améliorer la convivialité de la Place Jean Moulin	19
Action n°2 : Protéger le petit patrimoine.....	19
Identifier les éléments « remarquables »	19

Action n°3 : Maintenir un cadre paysager harmonieux.....	19
Maîtriser les extensions urbaines	19
Mettre en valeur l'élément « eau ».....	19
Préserver les espaces agricoles	19
Objectif 5/ Préserver et valoriser l'environnement.....	21
Action n°1 : Adapter l'urbanisation aux risques naturels	21
Prendre en compte le risque d'inondation	22
Prendre en compte le risque de mouvements de terrain.....	22
Action n°2 : Préserver la biodiversité.....	23
Protéger les milieux naturels remarquables.....	24
Maintenir et préserver les corridors écologiques	24
Action n°3 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	24
Limiter l'étalement urbain.....	24
Favoriser les déplacements doux.....	24
Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores.....	24

OBJECTIF 1/ CONSOLIDER LE STATUT DE POLE DE SERVICES AU SUD DE L'AGGLOMERATION LEDONIENNE

Le SCoT du Pays Lédonien, actuellement en cours de révision, identifie la commune de Macornay comme l'un des neuf pôles de services à l'échelle du Pays Lédonien (d'après le périmètre du SCoT approuvé en 2012).



Si les 4 communes constituant le pôle urbain occupent une place importante dans le fonctionnement de l'agglomération lédonienne, Macornay sert de point d'ancrage pour les communes situées au sud de ce territoire. En effet, la commune bénéficie d'équipements et d'une offre commerciale - médicale qui confèrent à ce territoire une vraie centralité.

ACTION N°1 : CONFORTER LE POIDS DEMOGRAPHIQUE DU POLE POUR ASSURER LE DEVENIR DES COMMERCES ET EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE ET FAVORISER SON ATTRACTIVITE

Niveau de population en 2030

L'attractivité de la commune de Macornay n'étant plus à justifier (1010 habitants en 2011), notamment si l'on considère le nombre de logements créés ces 20 dernières années (118 nouveaux logements entre 1990 et 2006), les élus ont souhaité se fixer un cap démographique qui puisse avant tout assurer le maintien des effectifs scolaires mais également la conservation d'une clientèle suffisante pour les commerces installés sur la commune.

Pour les élus, le développement de la commune pour les 15 prochaines années doit être dynamique au vue des tendances passées (Evolution moyenne annuelle entre 1990 et 2011 : 1,24%/an) tout en s'inscrivant dans une réalité du marché immobilier où le prix du foncier sur la commune depuis plusieurs années est devenu un frein à l'installation (accession à la propriété) de jeunes ménages avec un niveau de ressources souvent limité.

A ces objectifs s'est ajoutée une analyse du rythme de croissance démographique des communes de même statut dans la hiérarchie du SCoT approuvé (comparaison réalisée avec les données du PLH 2015-2020 d'ECLA et plus précisément pour les communes de Courlans et Courlaoux).

Ainsi, l'objectif démographique visé est :

	Scénario retenu
Population totale en 2030	1175 habitants
Accroissement de population 2011-2030	165 habitants
Taux de croissance moyen annuel (%/an) 2011 - 2030	0,79 %/an

Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place

En 2011, la commune de Macornay comptait 429 résidences principales et la taille moyenne des ménages était de 2,35 personnes /ménage.

Les prévisions quantitatives de logements supplémentaires à créer d'ici 2030 pour accueillir les 165 habitants supplémentaires et maintenir les 1010 habitants présents en 2011 sur la commune doivent prendre en compte deux phénomènes :

- ▣ L'accueil de nouveaux ménages ;
- ▣ Le desserrement de la population.

D'une part, on considère que la taille moyenne des nouveaux ménages venant s'installer sur la commune est de 3 personnes/ménage.

D'autre part, on s'appuie sur la tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages ; en effet, les ménages macornaisiens étaient composés en moyenne en 1990 de 2,78 personnes/ménage et cette taille moyenne n'a fait que diminuer depuis. L'anticipation de cette baisse permet d'estimer que la taille moyenne des ménages qui résideront sur Macornay en 2030 sera de 2,2 personnes/ménage.

	Scénario
Population totale en 2030	1175 habitants
Accroissement de population 2011-2030	165 habitants
Taux de croissance moyen annuel (%/an) 2011 - 2030	0,79 %/an
Nombre de nouveaux logements à créer entre 2011 et 2030	85 logements
Dont logements nécessaires à la décohabitation	30 logements

Développer l'offre locative afin d'élargir les possibilités d'installation sur la commune

En 2011, la commune de Macornay disposait sur son territoire de 66 logements locatifs privés dont un logement communal et 8 logements locatifs sociaux.

Le parc locatif représentait alors 17,3% du parc de résidences principales ce qui est plutôt faible pour une commune de la taille de Macornay et vu sa proximité avec la ville-préfecture de Lons-le-Saunier.

Par ailleurs, la commune souffre d'un manque d'attractivité pour les jeunes ménages qui ont des budgets pour l'immobilier souvent en deçà des prix affichés sur le secteur. Cette distorsion entre l'offre et les capacités de certains acheteurs conduit à un « vieillissement » du profil des nouveaux ménages qui viennent s'installer sur Macornay.

En conséquence, pour développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages, la commune doit être en mesure de proposer des logements à coûts accessibles qui permettent une première installation sans les contraintes liées à l'accession à la propriété.

Agrandir l'offre en logements locatifs

Le développement du parc locatif, privé et social, est considéré comme un enjeu prioritaire du projet communal.

Si le parc locatif constitue un levier pour faire venir de nouveaux ménages, il permet aussi d'obtenir une rotation nécessaire de la population de manière à conserver les effectifs des classes du groupe scolaire mais

aussi entretenir la vitalité de la commune ; cela permet ainsi de contrecarrer les effets « d'immobilisme » dus aux opérations de lotissement qui se sont échelonnées durant plusieurs décennies.

Ce développement de l'offre locative doit bien entendu s'accompagner pour les élus d'un turn-over régulier sur les logements locatifs privés et sociaux qui seront créés.

Concernant le cas des propriétaires bailleurs, certains élus sont favorables à ce qu'une nouvelle information soit réalisée pour expliquer les modalités de subventions et ainsi aboutir à l'augmentation du parc locatif privé qui connaît un fort taux de renouvellement des ménages.

Objectifs :

- ▣ Atteindre une part de 20% de logements locatifs parmi le parc de résidences principales
- ▣ Soutenir une production de logements locatifs diversifiés : parc privé et parc social

Offrir des alternatives à l'habitat individuel

Le parc de logements sur Macornay est composé essentiellement de maisons individuelles qui sont très majoritairement de grands logements (84,6% de T4 et T5+).

Les élus souhaitent favoriser d'autres formes d'habitat, en lien direct avec le projet de développement du parc locatif. La création de logements mitoyens ou de logements collectifs constitue une réponse à la limitation de l'étalement urbain (augmentation de la densité) mais aussi une diversification de la typologie des logements proposés sur la commune (taille des logements, cadre de vie,...).

Objectifs :

- ▣ Permettre la diversification des formes d'habitat : logement mitoyen, logement collectif

Répondre aux besoins des populations spécifiques : vieillissement de la population

Pérenniser l'occupation de la résidence Bellecombe

En 2011, 24,6% de la population de Macornay avait 60 ans ou plus (26,5% pour le Jura). La comparaison avec la situation sur les communes voisines et notamment les communes limitrophes de Lons-le-Saunier montre que le phénomène touche encore de manière moindre la population de Macornay.

Néanmoins, les élus ont déjà pris le parti d'agir pour le logement des personnes âgées avec l'ouverture de la résidence Bellecombe composée de 11 logements dédiés au public senior.

Les logements de la résidence sont quasiment tous occupés, le projet communal vise donc à pérenniser un taux d'occupation maximal pour la résidence et ne prévoit donc pas de nouvelles créations de logements d'ici les 15 prochaines années.

ACTION N°2 : CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

Préserver le groupe scolaire

Macornay fait partie du SIVOS du Revermont avec quatre autres communes. Le groupe scolaire, situé à Macornay, était composé à la rentrée 2014 de 6 classes mais l'une d'entre elles a fermé à la rentrée 2015.

Les élus souhaitent donc éviter une prochaine fermeture de classe et en conséquence maintenir les effectifs actuels.

Par ailleurs, 45% environ des effectifs en 2014 étaient représentés par des enfants qui résident à Macornay. Il est donc nécessaire d'accueillir régulièrement des familles avec enfants sur le territoire communal pour pouvoir maintenir un afflux de nouveaux élèves. Cela tend donc à favoriser le développement du parc de logements locatifs.

Objectifs :

- ▣ Maintenir les effectifs du groupe scolaire afin d'éviter la fermeture de classe
- ▣ Attirer de jeunes couples et des familles à venir s'installer sur la commune pour « alimenter » les effectifs du groupe scolaire

Conserver l'offre de soin sur la commune

La commune de Macornay dispose d'une offre médicale importante et diversifiée (8 professionnels de santé installés et une pharmacie).

Cette offre doit être préservée.

Développer/pérenniser l'offre culturelle et de loisirs

Les équipements culturels et sportifs sont nombreux sur la commune.

Le seul équipement qui pourrait à long terme représenter un enjeu est la création d'une salle des fêtes. En effet, la salle du Foyer rural est considérée comme peu attractive et ne correspondrait plus aux attentes de certains habitants pour l'organisation de manifestations (mariage, fête de famille,...).

Les élus sont conscients qu'un tel équipement ne pourra être porté que par une intercommunalité et cela dans plusieurs années en raison du budget qui doit être alloué à une telle structure.

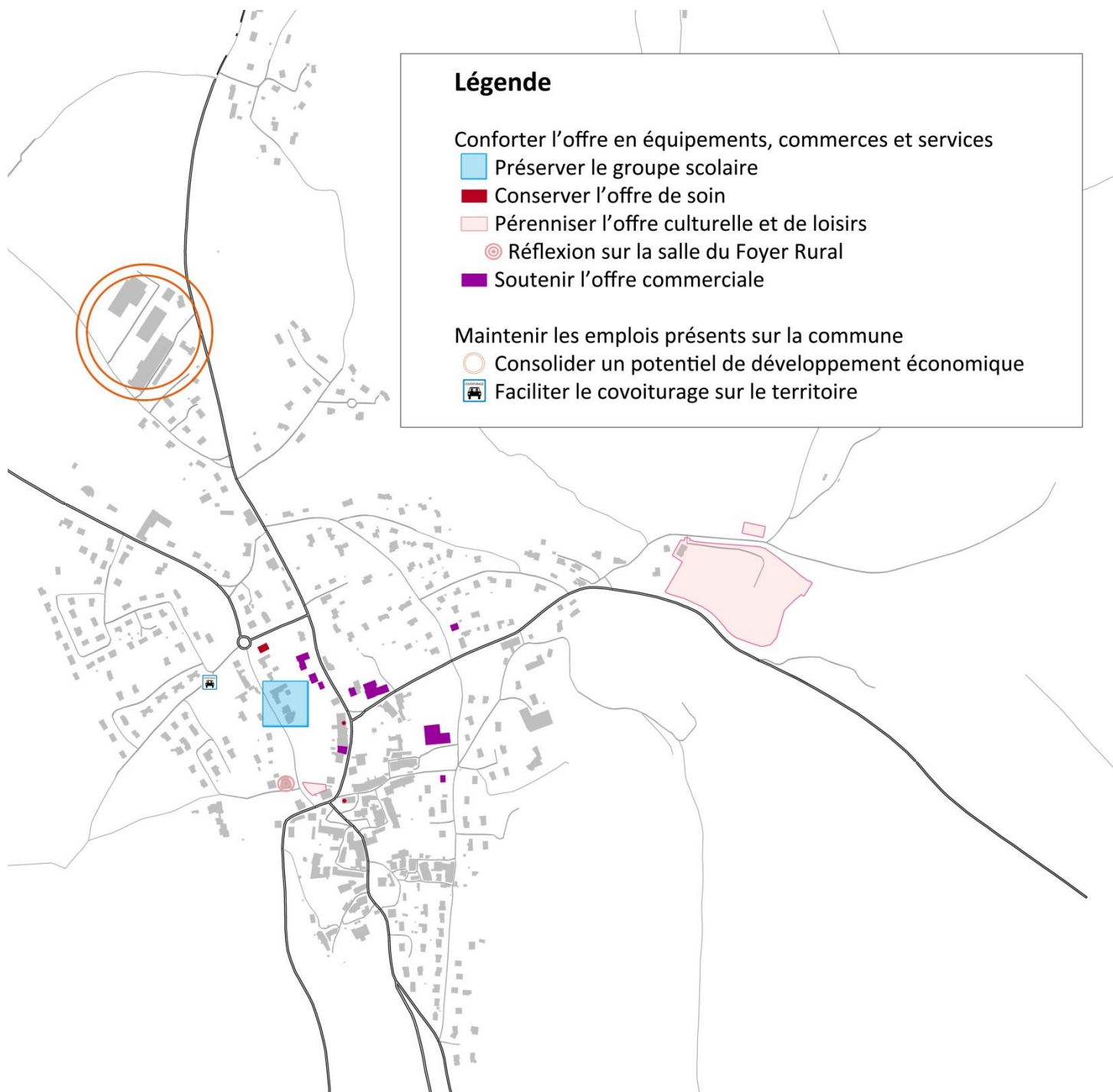
Soutenir l'offre commerciale attractive

Les habitants de Macornay ont à leur disposition une offre commerciale de proximité ainsi que plusieurs commerces/activités plus spécialisés.

Si les commerces connaissent bien évidemment des situations divergentes en raison du type d'activité pratiqué et de la situation économique générale, les élus souhaitent voir perdurer cette offre commerciale et sont favorables à de nouvelles installations.

Offrir le haut-débit à tous les habitants

La connexion au haut-débit n'est pas actuellement satisfaisante pour les habitants de la commune mais le Conseil Départemental a prévu en 2015 l'installation d'une armoire visant à monter en débit les connexions existantes sur Macornay.



ACTION N°3 : MAINTENIR LES EMPLOIS PRESENTS SUR LA COMMUNE

Consolider un potentiel de développement économique

Macornay dispose sur son territoire d'une zone d'activités qui regroupe actuellement 4 entreprises (JU'RAT Moto Sport, un maître d'œuvre, Roch, Entreprise Ranneaud).

Si les demandes d'installation restent limitées du fait de la proximité d'autres zones plus importantes comme celle de Messia-sur-Sorne ou de Perrigny, il demeure important pour les élus que la zone d'activités de Macornay puisse encore permettre aux entreprises existantes de réaliser des extensions ou bien à de nouvelles de venir s'installer.

Favoriser la mixité fonctionnelle dans les zones habitées

Les activités commerciales se concentrent principalement le long de la rue du Jura. Les élus souhaitent que d'autres activités puissent s'implanter et sont pour cela favorables à la création d'activités au sein même des zones habitées.

Objectifs :

- Instaurer règlementairement la possibilité pour des activités compatibles avec le voisinage résidentiel de s'installer dans les zones urbaines.

Faciliter le covoiturage sur le territoire

Plus de 400 actifs macornaisiens partent travailler quotidiennement en dehors de la commune et plus d'une centaine de personnes viennent chaque jour travailler sur la commune. Cela se traduit par des migrations domicile-travail qui peuvent à certaines heures de la journée occasionner quelques désagréments pour la circulation notamment au niveau du pont sur la commune de Lons-le-Saunier.

Le schéma départemental de covoiturage s'articule autour de deux volets :

- la localisation et la signalisation d'une centaine d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire départemental sur la période 2014-2016 (réalisation d'une vingtaine en 2014), en partenariat avec les intercommunalités, les communes et le secteur privé ;
- la sensibilisation des habitants du Jura à travers trois actions : la création d'un site internet dédié, la mise en œuvre d'une stratégie de communication à destination du grand public et des animations sur le terrain (entreprises, territoires partenaires, écoles et associations).

Un projet d'installation d'aire de covoiturage au niveau du parking du cimetière de Macornay est prévu dans le cadre du schéma départemental de covoiturage.

OBJECTIF 2/ OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

La commune de Macornay souhaite accueillir 165 nouveaux habitants d'ici 2030 soit un niveau de population de 1175 habitants.

Le nombre de logements à créer pour répondre à cette évolution démographique est de 85 logements.

La part de logements vacants était de 5,6% en 2011. On considère alors que les logements vacants ne pourront pas constituer un potentiel pour accueillir de nouveaux ménages.

Le besoin d'ici 2030 s'élève donc à créer 85 logements.

ACTION N°1 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT ECONOME EN FONCIER

Prioriser la construction dans les dents creuses

Les dents creuses représentent une surface totale de 4,1 ha. L'analyse avec les élus a permis de définir un potentiel constructible parmi elles de 2,1 ha.

Objectifs :

- Combler les dents creuses situées dans les tissus déjà urbanisés
- Limiter l'étalement urbain

Respecter les objectifs définis par le SCoT du Pays Lédonien

Macornay est considérée comme pôle de services. Le SCoT demande pour ce type de commune :

- **1/3** des surfaces urbanisées avec une densité minimum de **10 log/ha**,
- **1/3** des surfaces urbanisées avec une densité minimum de **15 log/ha**. **Dans cette tranche, les opérations pourront comprendre 10% de logements aidés.**
- **1/3** des surfaces urbanisées sans contraintes particulières.

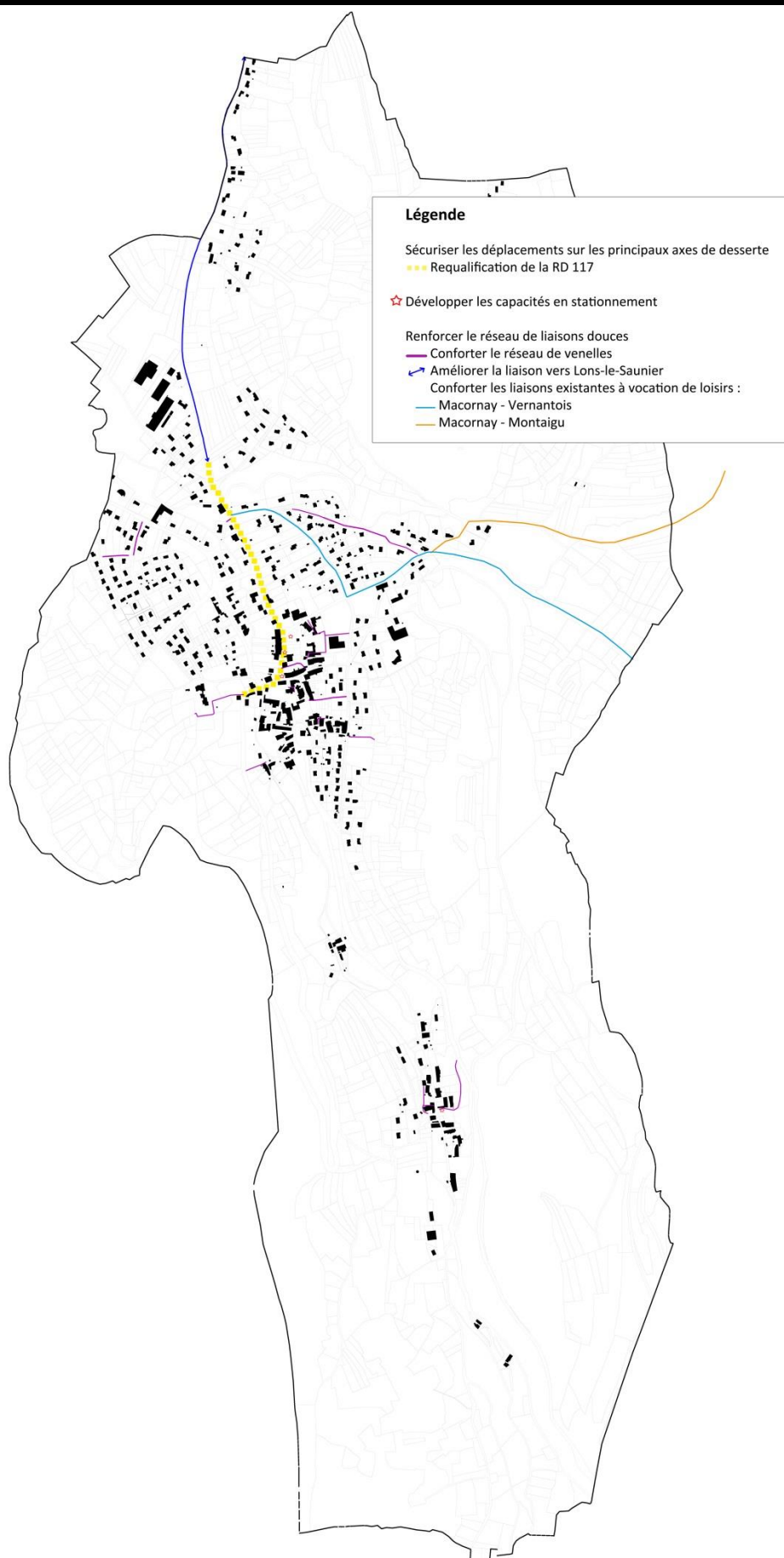
Le projet communal vise à être plus ambitieux que les objectifs dictés par le SCoT et exige une densité moyenne de 12 log/ha pour l'ensemble des zones à urbaniser : le besoin en surface s'élève alors à 7,1 ha.

Parmi les espaces non urbanisés au sein du tissu urbanisé, deux zones représentant une superficie totale de 1,3 ha ne correspondent pas à la définition de dent creuse au sens du SCoT du Pays Lédonien (dont la superficie doit être inférieure à 4000 m² en dehors du centre historique). Ces espaces sont donc considérés comme de l'extension de l'urbanisation.

Les extensions urbaines pour les 15 prochaines années doivent alors s'inscrire dans une enveloppe de :

$$7,1 - (1,3 + 2,1) = \mathbf{3,7 \text{ ha.}}$$

OBJECTIF 3/ ORGANISER LES MOBILITES INTERNES ET ACCOMPAGNER LES MOBILITES EXTERNES



ACTION N°1 : SECURISER LES DEPLACEMENTS SUR LES PRINCIPAUX AXES DE DESSERTE

La commune de Macornay est traversée par quatre routes départementales qui connaissent un trafic variable selon leurs usages.

La RD 117 qui relie Lons-le-Saunier à Macornay et Macornay à Geruge est l'axe le plus fréquenté.

Requalification de la RD 117

Des travaux d'aménagement sur une portion de la RD 117 sont prévus afin de sécuriser la circulation automobile et piétonne.

Les aménagements porteront notamment sur le rétrécissement de la chaussée, l'installation d'une bordure centrale, l'élargissement des trottoirs (accessibilité PMR), la mise en place de signalétique verticale (panneaux) et horizontale (peinture au sol), la création d'un plateau surélevé, la limitation de la vitesse à 30 km/h, la création de stationnements, la création de bordures ...

ACTION N°2 : DEVELOPPER LES CAPACITES EN STATIONNEMENT

Répondre au besoin en stationnement résidentiel à Vaux-sous-Bornay

La gestion du stationnement est problématique dans le hameau de Vaux-sous-Bornay ; en effet, si certaines constructions disposent d'un espace suffisant grâce à une cour ou à un garage privés, les constructions implantées à l'alignement sur rue et l'augmentation de la motorisation des ménages occasionnent des difficultés pour stationner les véhicules des habitants ou bien des visiteurs.

Un parking d'une capacité de 4-5 places existe rue de la Fontaine mais il ne permet plus de répondre à la demande.

Les élus envisagent alors son agrandissement ; le foncier disponible sur l'ancienne aire de jeux jouxtant le parking et qui n'est plus équipée pourrait constituer une solution.

Augmenter la capacité en stationnement dans le cœur du village

Dans le cadre du projet d'aménagements de la RD 117, plusieurs créations ou améliorations du stationnement dans le cœur du village sont prévus :

- ❑ Création d'une place arrêt minute devant la boulangerie/épicerie,
- ❑ Enrobage du parking « Cordier » (réalisé),
- ❑ Aménagement d'un parking de 7-8 places en face de la résidence Bellecombe (réalisé).

ACTION N°3 : RENFORCER LE RESEAU DE LIAISONS DOUCES

Conforter le réseau de venelles

Plusieurs quartiers de Macornay sont reliés entre eux grâce à un réseau de cheminements doux liés pour certains à la morphologie ancienne du bâti ou bien créés volontairement lors de la réalisation des nouveaux quartiers en extension.

L'état et le fonctionnement de ce réseau est inégal, certains chemins étant largement utilisés quand d'autres ne sont plus entretenus.

Objectif :

- Réaliser un recensement des venelles afin de pouvoir assurer leur entretien et leur usage (éviter leur enfrichement, une privatisation par des tiers).

Intégrer les itinéraires définis par le Schéma des déplacements doux du Pays Lédonien

Améliorer la desserte vers Lons-le-Saunier

La RD 117 qui relie Macornay à Lons-le-Saunier est dotée d'une piste cyclable mais cette dernière n'est pas matérialisée et consiste seulement en une sur-largeur cyclable dans la montée vers la Fontaine aux Daims et non dans l'autre sens.

La circulation piétonne le long de cet axe est jugée particulièrement délicate en raison du trafic routier et de l'absence d'un tracé dédié aux piétons (ces derniers utilisent l'espace cyclable).

Objectif :

- Matérialiser le cheminement doux le long de la RD 117.

Conforter les liaisons existantes à vocation de loisirs

Le Schéma propose la définition d'un itinéraire à vocation loisirs (une boucle) entre Macornay et Vernantois proposant des sections en voie verte ou en bandes cyclables. Le circuit prévu sur Macornay ne nécessite pas d'aménagements supplémentaires, le trafic routier sur le chemin de Condamine puis sur une partie de la route de Bellecombe permet aux cyclistes et automobilistes de se partager naturellement la voirie. Par ailleurs, une piste cyclable est aménagée et matérialisée sur la RD 41 en direction de Moiron à partir de la sortie du village de Macornay.

Par ailleurs, le Schéma souhaite conforter la liaison Macornay-Montaigu par la voirie existante aux accès règlementés le week-end. En effet, l'utilisation de cet axe est uniquement autorisée pour les cyclistes et les piétons le week-end.

OBJECTIF 4/ PROTÉGER LE PATRIMOINE ET CONFORTER LE CADRE DE VIE

ACTION N°1 : AFFIRMER ET VALORISER L'IDENTITÉ VIGNERONNE

Préserver le cadre bâti traditionnel

- Conserver une unité architecturale dans les parties anciennes du village de Macornay et du hameau de Vaux-sous-Bornay
- Porter une attention particulière aux murs en pierre appareillés qui délimitent certaines propriétés ou aux terrasses vestiges de l'activité viticole

Améliorer la convivialité de la Place Jean Moulin

- Installer un mobilier urbain permettant aux habitants de profiter de cet espace

ACTION N°2 : PROTÉGER LE PETIT PATRIMOINE

Identifier les éléments « remarquables »

La commune possède sur son territoire deux lavoirs, huit fontaines et cinq calvaires.

- Utiliser l'article L 151-19 du code de l'urbanisme et réaliser des fiches – prescriptions en cas de travaux

ACTION N°3 : MAINTENIR UN CADRE PAYSAGER HARMONIEUX

Maîtriser les extensions urbaines

- Maintenir les coupures vertes pour animer les entrées de village/ de hameau et valoriser les vues depuis les points culminants du territoire
- Stopper l'urbanisation linéaire le long des voies de communication
- Limiter la fermeture des paysages

Mettre en valeur l'élément « eau »

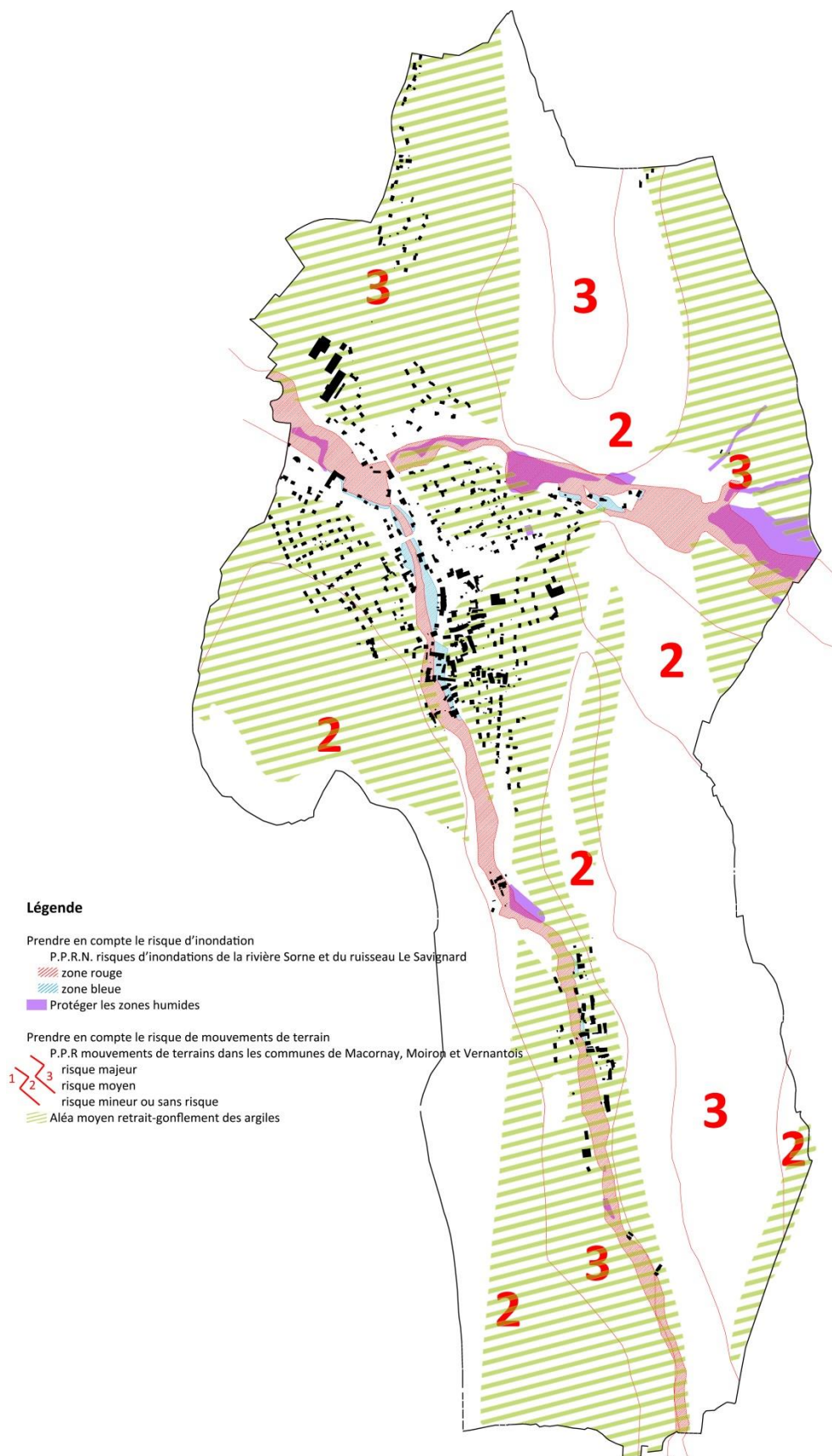
- Préserver la ripisylve qui borde la Sorne et le ruisseau Le Savignard

Préserver les espaces agricoles

- Lutter contre l'enfrichement et préserver les espaces ouverts.
- Limiter l'urbanisation des coteaux classés en AOC Côte du Jura, Macvin du Jura et Crémant du Jura.

OBJECTIF 5/ PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT

ACTION N°1 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS



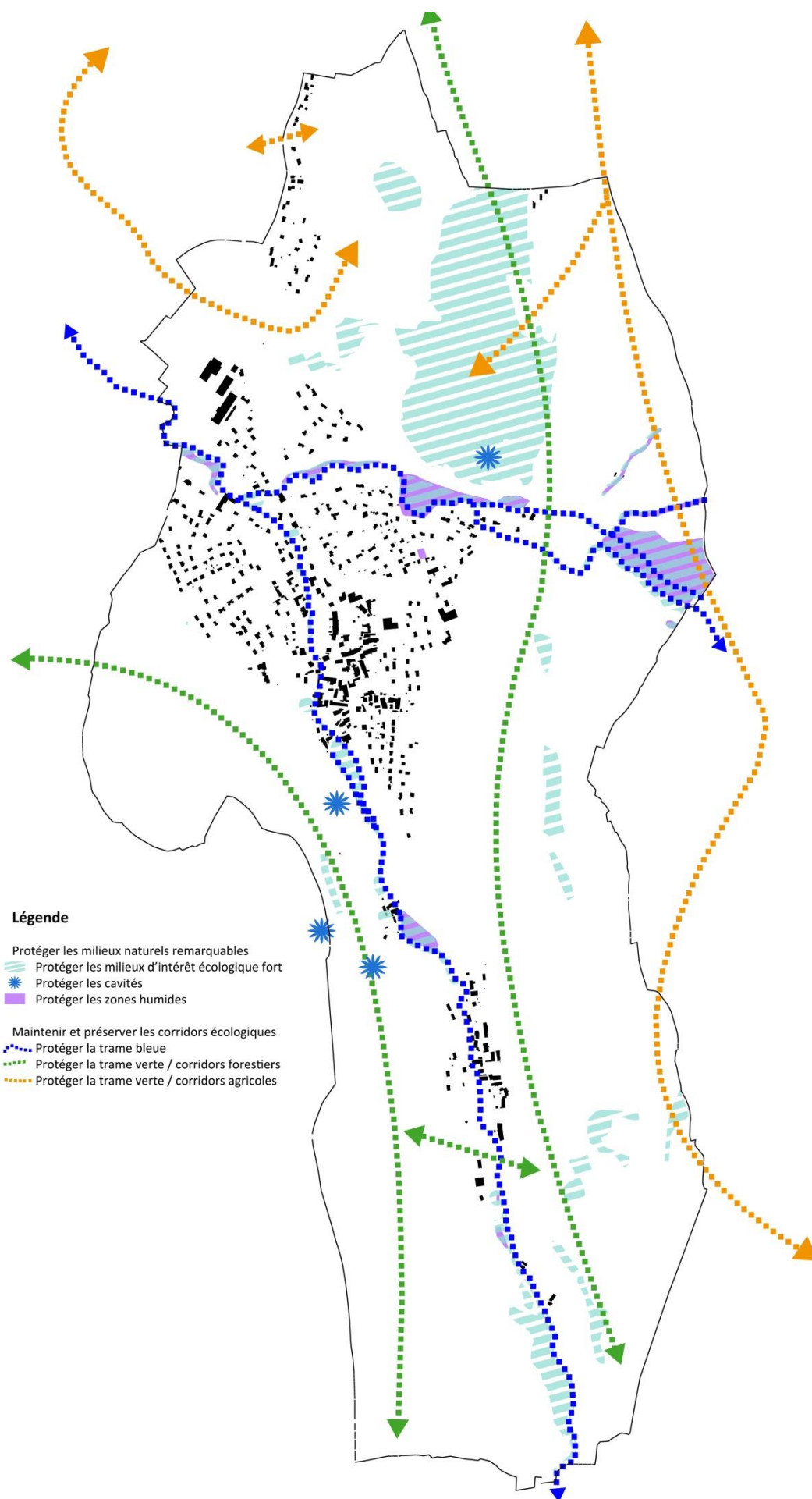
Prendre en compte le risque d'inondation

- ▣ La commune est couverte par le PPRI de la Sorne et du Savignard : tout projet devra respecter le règlement du PPRI (zone rouge : aucune construction, zone bleue : projet admis sous réserve du respect de prescriptions techniques)
- ▣ Limiter l'imperméabilisation des sols
- ▣ Limiter les effets de l'écoulement des eaux pluviales en favorisant une infiltration à la parcelle si la nature du sol le permet
- ▣ Protéger les zones humides qui ont un rôle épurateur

Prendre en compte le risque de mouvements de terrain

- ▣ La commune est couverte par le PPRN Haute Sorne : tout projet devra respecter le règlement du PPRN (zone II et zone III sur le territoire de Macornay)
- ▣ Certains secteurs sont soumis à l'aléa « moyen » retrait-gonflement des argiles identifié par le BRGM ; ces risques devront être pris en compte dans le cadre du respect des règles générales de constructions que tout constructeur ou aménageur doit respecter.

ACTION N°2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE



Protéger les milieux naturels remarquables

- Protéger les zones et secteurs faisant l'objet d'une protection : RNR « Côte de Mancy », RNN « grotte de Gravelle », les ZNIEFF de type 1 qui concernent les mêmes entités, les deux sites Natura 2000
- Protéger les zones humides, les milieux aquatiques
- Protéger les ripisylves
- Protéger les pelouses et fruticées
- Préserver les cavités souterraines qui constituent des zones d'infiltrations préférentielle des eaux et contribuent à alimenter les sources karstiques
- Préserver les vergers remarquables attirant une faune spécifique

Maintenir et préserver les corridors écologiques

- Protéger la trame bleue : réseau hydrographique et ripisylve
- Protéger la trame verte : corridors forestiers et agricoles

ACTION N°3 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Limitier l'étalement urbain

Cf. Objectif 2

Favoriser les déplacements doux

Cf. Objectif 3

Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores
